

délais de livraison, les prix et d'autres conditions de ventes".

M. Otto Lang, ministre responsable de la Commission canadienne du blé a déclaré: "Cet accord a été réalisé en vertu de facilités de crédit revisées et élargies, approuvées par le Gouvernement afin d'améliorer la position concurrentielle du blé canadien dans les pays en voie de développement."

Toutes les ventes réalisées en vertu de cet accord s'ajouteront à celles déjà faites aux termes de l'accord de quatre ans conclu entre le Gouvernement algérien et la Commission canadienne du blé en 1970. Cet accord à long terme, le premier du genre à être signé avec l'Algérie, prévoit la livraison de 850,000 à un million de tonnes métriques de blé avant le 31 juillet 1975.

Accord commercial Canada-Tunisie

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a rencontré récemment l'ambassadeur de Tunisie au Canada, Son Excellence Abdelaziz Hamzaoui. Cette rencontre soulignait l'accord commercial survenu entre le Canada et la Tunisie et signé à Tunis, le 8 août 1972.

"La signature de cet accord, a dit M. Pepin, marque la volonté de nos deux pays d'intensifier leurs relations. C'est une étape très importante dans le développement du commerce entre le Canada et la Tunisie." Il a ajouté: "Cet accord cherche à donner un nouvel élan à nos relations commerciales. Toutefois, il faudra s'employer de part et d'autre, à chercher de nouveaux moyens pour concrétiser l'accord qui vient d'être signé."

Les exportations canadiennes vers la Tunisie, en 1971, s'élevaient à 5.69 millions de dollars alors que les importations en provenance de Tunisie s'élevaient à \$7,000.

Un marché de la pomme au Japon?

Les discussions techniques entre les représentants du Japon et du Canada se poursuivent en vue d'en arriver à ouvrir le marché japonais de la pomme aux producteurs du Canada, a fait savoir M. Pepin récemment.

En règle générale, le Japon interdit l'entrée de pommes provenant des grands pays producteurs dont le Canada. Le Japon, lui-même grand producteur de pommes, n'a pas de pyrales des pommes ou carpocapse, insecte qui existe dans les vergers du Canada et ceux de la plupart des autres pays producteurs du monde. Afin d'en demeurer exempt, le Japon a interdit l'importation de pommes des pays où il existe.

Les agronomes du ministère canadien de l'Agriculture doivent prouver à la satisfaction du Japon, que les traitements, avant l'exportation, écartent le danger que les pyrales ne se transmettent par les pommes canadiennes. Le Japon a souligné que, si le Canada peut fournir la preuve scientifique qu'il se soumet aux stricts règlements, des dispositions

seront prises pour permettre l'entrée des pommes canadiennes.

Les premiers pas vers cet objectif furent faits l'été dernier, lors de la visite au Japon d'une équipe de chercheurs du Gouvernement canadien et d'agents commerciaux. Durant la mission ministérielle de janvier, Monsieur Pepin et son secrétaire parlementaire, Bruce Howard, qui représente une des plus grandes régions productrices de pommes du Canada, ont soulevé la question avec le ministre japonais de l'Agriculture, Monsieur Akagi. Au printemps, des données scientifiques additionnelles résultant de tests et de soins qui permettent d'éviter le danger que les pyrales ne se transmettent par les pommes canadiennes, ont été remises aux spécialistes japonais de la santé des plantes et des animaux, qui visitaient Ottawa et la station de recherche de Summerland en Colombie-Britannique.

"L'accès du marché de la pomme au Japon est une des priorités de mon ministère, a dit Monsieur Pepin. Bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir avant d'atteindre nos objectifs, ces échanges préliminaires sont encourageants".

Les autobus roulent...

Une nouvelle usine et 350 nouveaux emplois qui seront créés à Winnipeg au cours des 18 prochains mois sont la conséquence directe d'un accord signé entre la société *Flyer Industries Ltd* et la société *A.M. General Corporation of Mishawaka*, Indiana, une filiale d'*American Motors*.

En vertu de cet accord, la société *Flyer Industries* accorde à *A.M. General* l'exclusivité de la fabrication et de la vente d'autobus aux États-Unis et, en retour, *A.M. General* achètera des carrosseries d'autobus chez *Flyer Industries* et fournira son concours technique pour la conception des modèles d'autobus.

"Cet accord est un véritable bienfait pour *Flyer*" déclare le président de la société, M. Thomas J. Ault. "Grace à lui, l'emploi passera progressivement de 250 personnes à plus de 600".

Le prototype conçu par *A.M. General* et *Flyer* ne ressemble pas aux modèles destinés au marché canadien. Il a un moteur différent, construit par *General Motors*, un pare-chocs hydraulique à absorption d'énergie à l'avant, des fenêtres pour les passagers debout (une exigence de l'administration fédérale américaine) et l'air conditionné.

La société construit actuellement 40 autobus à trolley pour le service de transport en commun de Hamilton, et elle fabrique aussi un prototype pour celui de San Francisco, à qui les dirigeants de la société espèrent vendre 210 voitures fonctionnant à l'électricité.

La ville de Winnipeg possède plus de 210 voitures diesel de chez *Flyer* et négocie actuellement l'achat d'autobus supplémentaires. On trouve également des autobus *Flyer* à Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Edmonton et Saskatoon.